



COMMUNIQUÉ

Fribourg, 11 mars 2010

Projet d'éoliennes sur le Schwyberg

Les organisations de protection de la nature et du paysage contraintes de déposer un recours

Bien que favorables à l'énergie éolienne, les organisations de protection de la nature et du paysage ont été contraintes de déposer le 10 mars 2010 un recours auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC du canton de Fribourg. La commune de Plasselb a rejeté, début février, leurs oppositions concernant le projet de parc éolien sur le Schwyberg avant que les études indispensables sur l'avifaune et celles sur le paysage ne soient terminées, respectivement entreprises.

L'été dernier, l'ASPO/BirdLife Suisse*, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Mountain Wilderness et Pro Natura avaient fait opposition au parc éolien du Schwyberg avec pour principal grief les lacunes du rapport d'impact sur l'environnement RIE. Les ONG avaient constaté que les effets des installations sur les oiseaux migrateurs et nicheurs n'avaient pas été étudiés sur le site et que l'impact paysager était traité de manière insuffisante. Le RIE passait comme chat sur braise sur l'importance ornithologique de cette région des Préalpes située entre le col du Gurnigel et La Berra, hauts lieux de migration automnale des oiseaux. Les ONG avaient demandé au promoteur, averti déjà en 2007 de cette problématique, de réaliser une étude in situ des oiseaux migrateurs et nicheurs.

Cette étude, mandatée par Greenwatt et réalisée par la Station ornithologique suisse de Sempach, a démarré l'été dernier. Les résultats des relevés de migration sont en cours d'évaluation. Le volet consacré aux oiseaux nicheurs est planifié pour ce printemps avant la publication du rapport complet prévu pour le début de l'été. Quant à la demande de la Fondation pour la Protection du Paysage et de Mountain Wilderness relative à une meilleure prise en compte des atteintes sur le paysage, elle est restée jusqu'à aujourd'hui lettre morte.

En décidant prématurément de rejeter les oppositions, avant que les lacunes du RIE ne soient comblées, la commune de Plasselb oblige les organisations de protection de la nature et du paysage à faire recours. Il est nécessaire d'attendre les conclusions de l'étude ornithologique et d'approfondir l'aspect paysager avant de délivrer un permis de construire. Cela permettra de compléter le RIE et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires à la protection des oiseaux, voire du paysage.

Les ONG sont favorables, sur le principe, à l'énergie éolienne. Elles demandent simplement le strict respect de la protection de la nature et du paysage ainsi que des procédures d'autorisation. C'est pourquoi le premier parc éolien dans le Canton de Fribourg, et dans les Préalpes suisses, se doit d'être exemplaire en tout point afin de bien marquer la voie à suivre pour tous les projets qui pourraient encore voir le jour.

**L'ASPO/BirdLife Suisse agit également pour le compte de « Nos Oiseaux » et du Cercle ornithologique de Fribourg COF.*

Contacts:

- ASPO/BirdLife Suisse: François Turrian, directeur romand, tél. 079 318 77 75
- Fondation pour la Protection et l'aménagement du Paysage FP: Roman Hapka, responsable romand, tél. 079 601 76 64
- Pro Natura Fribourg: Yolande Peisl, chargée d'affaires, tél. 026 422 22 06 / 079 401 24 17
- Mountain Wilderness : Elsbeth Flüeler, Geschäftsleiterin, Tel 078 687 25 78